



RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Rapport de consultation
Ateliers collaboratifs sur
la vision d'aménagement

Mars 2024



Ville de
MONT-TREMBLANT



atelier
urbain

1. MISE EN CONTEXTE

DÉMARCHE COLLABORATIVE

La Ville de Mont-Tremblant procède présentement à la révision de son plan d'urbanisme et de la réglementation qui en découle. Dans le cadre de cette révision, une démarche collaborative comportant 4 étapes a été prévue.



Pour chacune de ces étapes, plusieurs sujets en lien avec les thématiques suivantes ont été abordés :

- Les milieux naturels
- La mobilité
- Les milieux de vie
- Le tourisme
- L'identité et le patrimoine

ANALYSE

Lors de chacun des ateliers collaboratifs, les représentants de la Ville de Mont-Tremblant et de l'Atelier Urbain ont pris des notes relatives aux divers échanges. Il était aussi possible pour les participants de noter leurs idées et commentaires directement sur les plans fournis ou à l'aide de Post-it. Par conséquent, l'ensemble de ces résultats ont pu être recueillis et compilés.

Ce présent rapport vise donc à présenter une synthèse des éléments qui en ressortent. Les résultats sont classés par type d'atelier, puis en fonction des grandes thématiques discutées.

FAITS SAILLANTS DES ATELIERS

À la lumière de ces différents ateliers, plusieurs faits saillants en lien avec les grandes thématiques ont pu être identifiés.

Milieus naturels

Les personnes consultées ont pu se prononcer quant aux questions relatives à la thématique des milieux naturels. Pour elles, il demeure primordial de poursuivre et de bonifier les efforts de protection des milieux naturels à l'échelle de la Ville. Ces efforts se manifestent notamment par la bonification des dispositions réglementaires prévues aux règlements d'urbanisme, notamment en matière de gestion durable des aires de stationnement et des plantations d'arbres, ou encore par la bonification des mécanismes de suivi des projets, permettant d'assurer le respect des dispositions réglementaires. Parallèlement, les personnes consultées ont transmis leurs préoccupations à l'égard de la préservation des lacs ainsi qu'aux accès à ceux-ci. Par conséquent, une démocratisation des accès aux lacs, la mise en place de mécanismes de suivi plus rigoureux ou encore l'adoption de normes plus strictes sont souhaités.

Mobilité

Le sujet de la mobilité a été largement couvert à travers les différents ateliers participatifs. Un des faits saillants qui est ressorti est l'importance d'aménager un réseau de mobilité active permettant les déplacements utilitaires, pas uniquement récréatifs. L'importance d'aménager un lien cyclable entre le P'Tit Train du Nord et le centre-ville de Mont-Tremblant a été relevée, en faisant passer ce nouveau lien sur la rue Labelle. Parallèlement, l'offre de transport collectif gratuit a été saluée à de nombreuses reprises. Toutefois, les personnes consultées ont fait ressortir quelques défis qui nuisent au déploiement du transport collectif à titre de choix modal, dont la fréquence et les trajets qui couvrent peu de secteurs sur le territoire. Les stationnements ont également fait l'objet de multiples commentaires. En effet, l'affluence générée par les touristes et la villégiature provoque de la congestion importante en plus de remplir les aires de stationnement dans les principaux pôles d'activité. Parmi les personnes consultées, plusieurs ont mentionné l'idée d'aménager des stationnements incitatifs, notamment aux entrées de ville. D'autres ont également proposé de gérer ces espaces selon le type d'utilisateur. Ainsi, les résidents permanents auraient un accès aux aires de stationnement gratuit sur tout le territoire alors que, à titre d'exemple, les excursionnistes auraient accès aux stationnements incitatifs d'entrée de ville et seraient redirigés vers les navettes pour circuler entre les pôles d'activité.

Milieux de vie

Les personnes consultées ont largement manifesté leur souhait de voir se développer des logements sociaux et abordables sur le territoire. Certains ont d'ailleurs évoqué l'idée de mettre en place des incitatifs afin de favoriser la construction de tels logements. Parallèlement, les personnes participantes se sont prononcées sur la densification du territoire, la plupart étant en faveur d'un ajout de logements. Pour y arriver, une flexibilité accrue à l'égard des logements accessoires et des unités d'habitation accessoires est demandée. De plus, l'ajout de logements devrait se faire à proximité des infrastructures de mobilité collective, puis de manière prioritaire dans le centre-ville. Les personnes consultées ont également soulevé que les processus d'octroi de permis devraient être simplifiés et que davantage de suivis devraient être effectués pour les projets de développement.

Tourisme

En matière de tourisme, plusieurs idées ont émergé. Les personnes consultées ont mentionné vouloir davantage de sentiers multifonctionnels en nature, ou encore un accès facilité au domaine Saint-Bernard. Parallèlement, plusieurs personnes ont abordé la possibilité de développer une offre récréotouristique intérieure, notamment par l'aménagement de terrains de tennis intérieurs, qui seraient aussi au bénéfice de la population permanente. De plus, le terrain Gray Rocks a été le centre de nombreuses discussions. Les personnes participantes ont notamment proposé d'aménager une halte de repos avec un café dans le chalet de la montagne, de développer les sentiers de marche, de ski de fond et de vélo à pneus surdimensionnés, ou encore de conserver la nature. En ce qui concerne l'hébergement de courte durée, les personnes consultées demandent une plus grande flexibilité à l'égard des résidences de tourisme de type Airbnb. Un encadrement minimal est toutefois souhaitable, sous certaines conditions (ex. durée, localisation).

Identité et patrimoine

Pour la thématique de l'identité et du patrimoine, les personnes consultées ont mentionné leur souhait de privilégier une architecture ayant un cachet, s'inscrivant davantage dans une architecture québécoise classique. Il a aussi été souligné l'importance d'assurer une saine intégration au milieu, tant sur le plan des caractéristiques architecturales, des aménagements paysagers et des gabarits des bâtiments. À titre d'exemple, dans un secteur ayant une topographie particulière, les hauteurs permises devraient être régularisées afin de ne pas créer de préjudices aux propriétés voisines. Pour ce qui est des hauteurs, les personnes participantes ont fait part de leur ouverture à l'ajout d'étages, à la condition que celles-ci s'inscrivent de manière cohérente avec le milieu d'implantation. Certains ont aussi mentionné que les nouvelles constructions ne devraient pas dépasser trois étages. Finalement, un élément important qui a été discuté lors des ateliers est l'application des PIIA. Toutefois, il ne semble pas y avoir de consensus sur l'approche à adopter. Si certains demandent de simplifier le processus qui y est rattaché et de diminuer l'étendue de celui-ci, d'autres proposent d'appliquer un PIIA à l'ensemble du territoire de la ville. Malgré cette divergence de position, les personnes consultées s'entendent pour demander une plus grande flexibilité et une bonification de l'accompagnement.

2. ATELIER INTERNE



Date
8 novembre 2023
10 h à 15 h



Participation
8 personnes
participantes



Lieu
Hôtel de Ville de
Mont-Tremblant

OBJECTIFS

- Établir un ou des périmètres de consolidation sur le territoire ainsi que des orientations pour la gestion de l'urbanisation.
- Définir des grandes stratégies ou grands projets à inscrire au plan d'urbanisme ou à étudier de manière plus approfondie dans les prochains mois.

DÉROULEMENT

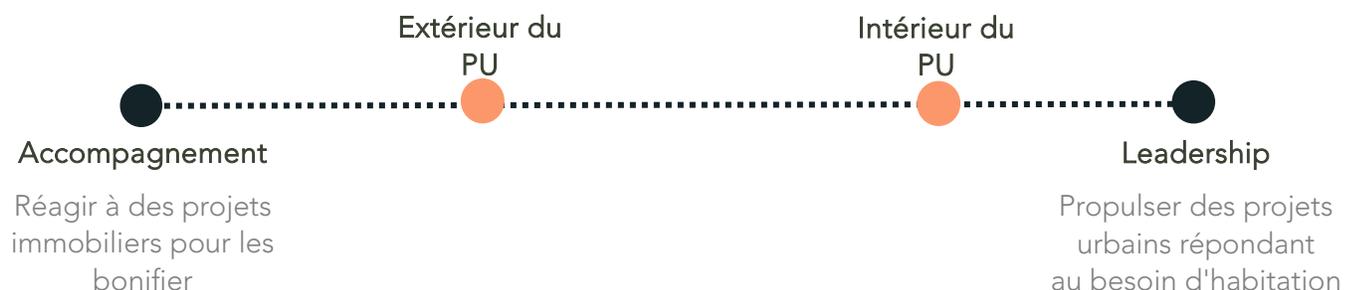
Une séance de travail s'est tenue avec des élus et des employés de la Ville. Cet atelier a permis d'aborder divers sujets reliés à trois thématiques, soit :

- ▽ La mobilité
- ▽ Les milieux naturels
- ▽ Les milieux de vie

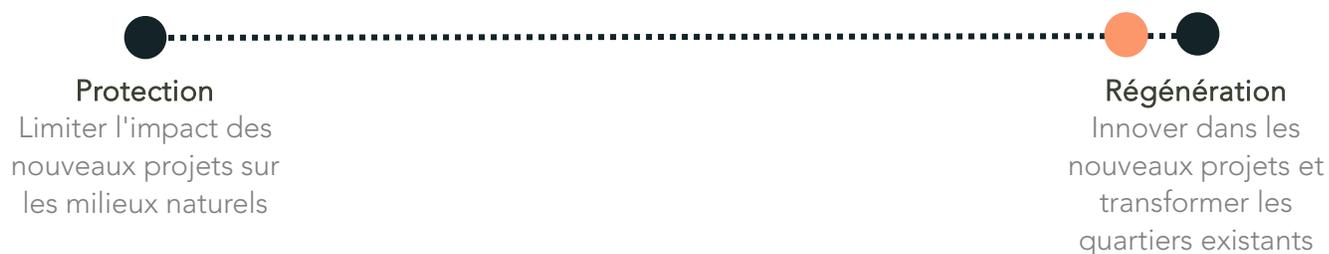
Dans le cadre de cet atelier, deux activités de travail ont été proposées. D'abord, les participants se sont positionnés sur une échelle d'ambition. Ainsi, pour chacune des thématiques, une orientation fut exposée et un positionnement relatif au degré d'ambition fut déterminé. Cet atelier était donc une opportunité pour les participants de discuter des ambitions et des objectifs que la Ville souhaite atteindre en matière de mobilité, de milieux de vie et de milieux naturels. Dans un second temps, à l'aide d'affiches et de plans, divers sujets ont été abordés, dont les projets à venir, les objectifs de la Ville, les défis ainsi que les priorités en matière de milieux naturels, de mobilité, de milieux de vie, de tourisme et de patrimoine.

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 1 : DEGRÉ D'AMBITION

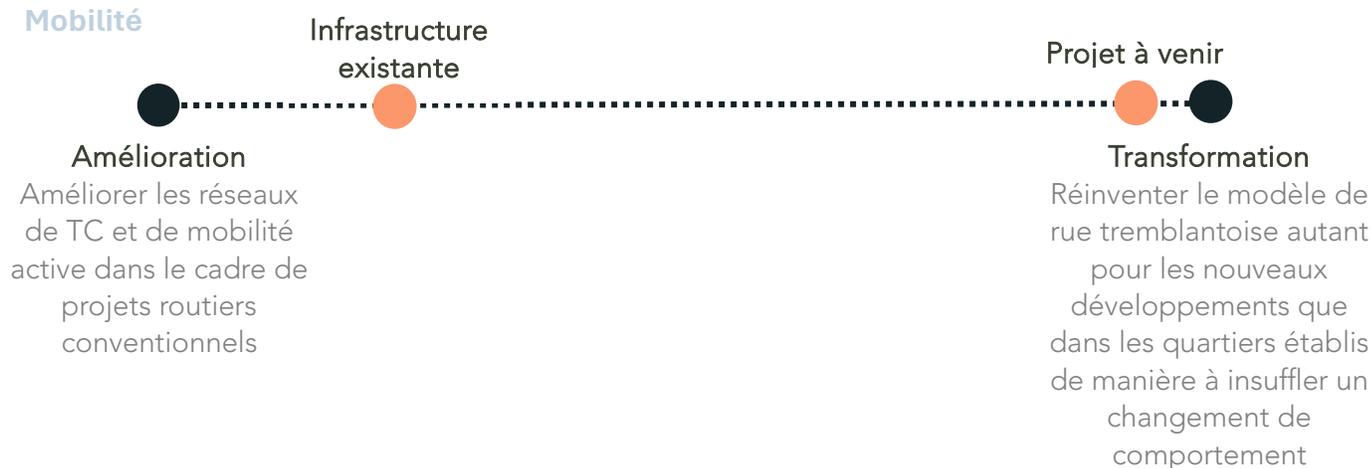
Milieu de vie



Milieu naturel



Mobilité



RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2 : COMMENTAIRES GÉNÉRAUX



Volonté de ne plus seulement réagir aux projets et plutôt de dicter les besoins.

Volonté de reprendre le contrôle et d'encadrer les nouveaux projets.

Souhait de réduire le nombre de dérogations accordées.

Possibilité d'identifier les secteurs propices à de la propulsion (intérieur du PU) et les secteurs propices à la réaction (extérieur du PU).

Possibilité de taxer les logements vacants.

Identifier les sites propices à accueillir des logements abordables.

Ajout de nouveaux critères à respecter pour les projets de développement pouvant influencer la qualité, mais aussi le prix.

Nécessité d'avoir une réflexion sur les redevances au développement.

Possibilité d'exiger un portfolio de la part des promoteurs afin d'assurer la qualité des projets à venir.

Miser sur une approche normative afin de diminuer la pression sur la ville.

Imposer les critères plus stricts, qui demeurent clairs, auxquels devront se soumettre les nouveaux projets résidentiels.



Volonté de poursuivre la protection des milieux naturels.

Volonté de mettre en place des innovations au profit de l'environnement.

Volonté d'aller plus loin dans les bonnes pratiques en matière d'environnement.

Nécessité d'agir aujourd'hui pour que la ville s'inscrive dans la transition écologique dans le futur.

Enjeux existants liés à la pression des promoteurs pour du développement et le désir de protéger le capital naturel.

Repenser la villégiature pour que la ville de Mont-Tremblant demeure accessible.

Nécessité de réfléchir au profil de villégiateur que l'on souhaite attirer.

Nécessité de réfléchir aux possibilités de développement dans la ville et à leur impact sur les milieux naturels.

Grande présence d'habitations vacantes une partie de l'année en raison de la villégiature.

Mitigation des effets pervers de la villégiature tant sur la valeur des propriétés que sur l'environnement.

Nécessité d'identifier les secteurs à protéger et les secteurs propices à accueillir de nouveaux projets.



Nécessité de réfléchir à un système de navettes offert par la Ville.

Possibilité d'interdire la circulation automobile à la montagne à condition que des transports alternatifs soient offerts.

Possibilité d'aménager des stationnements incitatifs.

Difficulté d'aménagement de la rue Labelle et de la montée Ryan, gérées par le MTQ.

Nécessité de repenser la mobilité sur la rue Labelle : sécurisation des déplacements piétons, possibilité de piétonner une section et déplacements à vélo et en autobus facilités.

Volonté d'augmenter l'espace dédié à des modes de transport alternatifs à la voiture.

Besoin de bonifier les transports en commun et de développer les infrastructures de transport actif.

3. ATELIER AVEC LES PARTIES PRENANTES



Date
21 février 2024
13 h 30 à 16 h 30



Participation
47 personnes
participantes



Lieu
Hôtel de Ville
de
Mont-Tremblant

OBJECTIFS

- Impliquer dans la réflexion des professionnels, des personnes représentant des organismes, associations et institutions ou des promoteurs.
- Présenter le projet de refonte réglementaire.
- Aborder diverses thématiques afin d'établir la vision d'aménagement du territoire pour les prochaines années.

DÉROULEMENT

L'atelier collaboratif avec les parties prenantes a permis à différents acteurs de la Ville de se prononcer sur 6 thématiques, qui étaient regroupées de la manière suivante :

- ▽ L'environnement naturel et le tourisme
- ▽ Le commerce et la mobilité
- ▽ L'habitation et le patrimoine

L'ensemble des participants étaient séparés en 6 groupes de 8 à 10 personnes. À chacune des tables de discussion, un animateur de la Ville de Mont-Tremblant ou de l'Atelier Urbain encadrait les échanges portant sur la thématique de la table. Étant donné le nombre de participants, chacun des groupes thématiques était couvert à deux tables à la fois. De plus, un plan relié aux différentes thématiques était à disposition des participants afin que ceux-ci puissent y noter leurs idées, leurs commentaires, leurs questionnements et autres.

À la fin de la période d'échange, chaque animateur se déplaçait afin de rejoindre un nouveau groupe de discussion. Au total, ce sont trois périodes d'atelier qui ont eu lieu, permettant ainsi à chaque table de se prononcer sur les trois groupes thématiques.

RÉSULTATS DE L'ATELIER

Environnement naturel et tourisme

Encadrement réglementaire

Revoir les dispositions réglementaires relatives à la gestion de l'eau, à la plantation d'arbres, à la protection du couvert forestier, au secteur de forte pente.

Exiger des plans préparés par des ingénieurs.

Instaurer une taxe spéciale pour les travaux en forte pente afin de corriger les situations d'érosion.

Présenter les demandes de permis au CCU.

Simplifier les processus d'octroi de permis.

Adapter les dispositions réglementaires afin de tenir compte de la sensibilité des milieux humides et hydriques.

Revoir les normes de stationnement pour exiger des plantations et des îlots verdis.

Projets de développement

Mettre en place un système d'évaluation des projets en amont, basé sur un système de pondération pour l'autorisation des projets.

Exiger une étude d'impact environnemental pour les gros projets de développement.

Établir des critères précis, relatifs à l'acceptation de nouveaux projets en secteur de forte pente (étude d'impact environnemental, démonstration de l'intégration au terrain, impact visuel, etc.).

Prévoir des incitatifs, notamment des congés de taxe, afin de favoriser le dépôt de projets exemplaires.

Développer des logements abordables.

Tendre vers la carboneutralité.

Gestion des lacs

Avoir un inventaire précis des lacs sur le territoire.

Bonifier les mesures de protection des lacs.

Augmenter les suivis relatifs aux milieux humides et hydriques et assurer un meilleur contrôle des plans d'eau (bandes riveraines, utilisation des lacs et cours d'eau).

Démocratiser l'accès aux lacs en augmentant le nombre d'accès aux plans d'eau à l'échelle de la ville.

Offre
récréotouristique
et gestion du
tourisme

Aménager des sentiers qui permettent une connectivité entre les secteurs.

Évaluer les bonnes pratiques mises en place dans d'autres villes touristiques telles que Whistler et Chamonix.

Développer le tourisme de plein-air.

Assurer l'entretien des sentiers récréatifs.

Développer le réseau de sentiers de vélo de montagne.

Bonifier la signalisation à l'échelle de la ville afin de mieux identifier les attraits.

Définir la vision à suivre en matière de tourisme.

Qualité
paysagère et
verdissement

Assurer la qualité des projets, notamment en exigeant des aménagements paysagers.

Miser sur un développement adapté au territoire.

Enterrer les fils électriques sur la rue Saint-Jovite.

Verdir les abords de la route 117.

Préserver le couvert forestier aux abords des corridors touristiques.

Équipement et
infrastructures
publiques

Évaluer les possibilités de développer le réseau d'aqueduc et d'égout.

Évaluer les infrastructures et équipements dont l'utilisation pourrait être optimisée (ex. stationnement, cours d'école, etc.).

Aménager des stationnements incitatifs à proximité de la route 117.

Mobilité et commerce

Réseau de mobilité active

Développer le réseau de mobilité active pour en faire une alternative à la voiture.

Assurer l'entretien et la sécurisation du réseau de mobilité active.

Développer des infrastructures de mobilité active accessibles toute l'année (ex. piste cyclable hivernale).

Aménager une voie cyclable sur la rue Docteur-Gervais.

Aménager un lien cyclable entre la route 117 et la rue Saint-Jovite.

Aménager des pistes multifonctionnelles.

Aménager des infrastructures d'accueil pour les cyclistes dans le centre-ville, notamment des supports à vélo et des pompes à vélo.

Avoir une réflexion quant aux possibilités de développer les infrastructures de transport en commun et actif au sud du centre-ville.

Ajouter des liens cyclables nord-sud.

Exiger des cessions pour le développement de liens actifs.

Ajouter un lien cyclable entre le P'tit Train du Nord et la rue Labelle.

Piétonniser la rue Saint-Jovite les fins de semaine.

Piétonniser certaines voies en saison estivale dans le village et dans le centre-ville.

Ajouter des traverses sur la route 117.

Limiter l'asphaltage du P'tit Train du Nord.

Transport collectif

Revoir les circuits d'autobus afin de mieux desservir les différents secteurs de la ville.

Augmenter la fréquence de passage des autobus.

Maintenir la gratuité du transport en commun.

Développer une coordination régionale pour assurer une desserte de transport en commun connectée.

Bonifier l'offre de navettes.

Gestion des aires de stationnement

- Mutualiser les espaces de stationnement lorsque possible.
- Bonifier les dispositions règlementaires relatives au verdissement des aires de stationnement.
- Établir des aires de stationnement payantes.
- Évaluer la possibilité d'aménager des aires de stationnement incitatif à proximité de la station.
- Mettre en place un système de gestion des aires de stationnement basé sur le type d'usager (résident, excursionniste, villégiateur et touriste).
- Aménager des stationnements incitatifs aux entrées de ville tout en assurant une offre de navette vers la montagne.
- Mieux afficher la localisation et disponibilité des stationnements.
- Aménager les stationnements derrière les boutiques.
- Utiliser le site de l'aéroport lors d'évènement (ex. pour du stationnement).

Circulation automobile / Infrastructure routière

- Améliorer la signalétique sur l'ensemble du territoire.
- Aménager une voie de contournement à partir de la rue Kavanagh, pour assurer l'accès à la station et désengorger la montée Ryan.
- Ralentir la circulation sur le chemin Lac-Tremblant-Nord
- Implanter des mesures d'atténuation de la circulation.
- Promouvoir l'auto-partage dans les projets résidentiels (ex. prévoir un stationnement spécifique pour l'auto-partage).

Verdissement

- Verdir les abords de la route 117 et les entrées de ville.
 - Verdir les espaces de stationnement.
 - Végétaliser les abords des boulevards.
 - Mieux penser les plantations.
 - Conserver la montée Ryan telle quelle, boisée en bordure.
-

Gestion des usages

Adopter des dispositions réglementaires afin de rediriger les grosses bannières commerciales vers les abords de la route 117.

Permettre la mixité des fonctions dans les pôles d'activités principaux.

Assurer une saine cohabitation entre les usages (ex. commerces et habitation).

Permettre les intégrations d'usages en arrière-lot.

Adopter des dispositions réglementaires pour favoriser de la mixité.

Prolonger les heures d'ouverture des commerces les soirs et fins de semaine.

Consolider des pôles d'offre commerciale.

Développer des destinations avec plus de commerces de proximité, de plus petites surfaces.

Ajout de terrasses sécuritaires dans les aires de stationnement sur la rue Saint-Jovite.

Avoir plus de diversité de commerces à la montagne.

Ramener des professionnels et des emplois dans le village.

Ambiance et identité commerciale

Conserver le côté villageois du centre-ville.

Améliorer la signature visuelle du village.

Développer une ambiance sur la rue Saint-Jovite afin de lui donner une identité.

Faire des liens avec le passé à travers des aménagements.

Mettre en valeur la rivière du centre-ville et relancer le projet de passerelle du ruisseau.

Étude et planification

Produire un Plan directeur de mobilité.

Faire une étude de marché.

Créer un guide sur l'aménagement des aires de stationnement.

Habitation, identité et patrimoine

Ajout de logement

Augmenter la densité permise dans les secteurs en développement ou à développer.

Mettre en place des dispositions permettant la densification douce du territoire, dont la possibilité d'aménager des logements accessoires.

Mettre en place des incitatifs pour l'aménagement de logements accessoires, par exemple des congés de taxe.

Identifier les secteurs résidentiels propices à une densification.

Autoriser les projets intégrés uniquement dans les golfs.

Accélérer le déploiement des infrastructures.

Logement social et abordable

Prévoir l'achat de terrains dédiés à la construction de logements abordables et sociaux.

Favoriser l'aménagement de logements abordables et sociaux.

Répartir l'offre de logement abordable, social et familial sur le territoire.

Mettre en place des incitatifs financiers pour favoriser la construction de logements abordables.

Processus et réglementation

Accorder plus de souplesse dans les dispositions réglementaires relatives à l'aménagement de logements accessoires.

Simplifier les PIIA et les procédures liées à leur application en y intégrant notamment des références visuelles.

À travers le processus de refonte réglementaire, construire une vision claire pour l'avenir de Mont-Tremblant.

Rester flexible sur le plan architectural lors de l'approbation des nouveaux projets.

Mettre en place un processus d'accompagnement qui assure l'encadrement des promoteurs dès le début de la démarche, lors du dépôt de nouveaux projets.

Adapter la réglementation relative aux constructions en forte pente afin de tenir compte du réel impact de celles-ci.

Cibler les secteurs de location à court terme.

Gestion des lacs

Assurer une meilleure gestion des nuisances aux abords des lacs.

Diminuer les densités permises aux abords des lacs.

Signature
architecturale
et paysage
d'intérêt

Affirmer la signature Tremblant dans les corridors touristiques.

Préserver le paysage de la montée Ryan (sans fils électrique).

Préserver le paysage du club plage et tennis.

Assurer le maintien d'une architecture de type québécoise dans le secteur du village et du centre-ville.

Reconnaître le corridor du chemin du Village comme un paysage d'intérêt.

Permettre à travers les PIA une évolution architecturale plus moderne.

Favoriser le verdissement des quartiers.

4. PORTES OUVERTES



Date

22 février 2024
13 h 30 à 16 h 30



Participation

69 personnes
participantes



Lieu

Hôtel de Ville de
Mont-Tremblant

OBJECTIFS

- Sonder la population sur diverses thématiques, dont le tourisme, l'environnement, la mobilité, le patrimoine et l'habitation.
- Offrir une occasion de participation citoyenne selon une formule dynamique.

DÉROULEMENT

Les portes ouvertes ont offert à la population une opportunité d'information et de participation à travers un parcours libre, comprenant 5 stations thématiques :

- ▽ L'environnement naturel
- ▽ L'habitation
- ▽ La mobilité
- ▽ Le patrimoine et l'identité
- ▽ Le tourisme

Chaque station était animée par un membre de l'équipe de la Ville de Mont-Tremblant ou de l'Atelier Urbain, et était accompagnée d'affiches présentant des informations détaillées et des questions incitant à la participation et aux échanges. Les discussions avaient pour objectif de récolter des préoccupations, souhaits et idées en lien avec les différentes thématiques.

Parallèlement, une station sans animation ainsi qu'un espace d'idéation ont été prévus. Ces stations permettaient respectivement à la population d'identifier leur grande priorité pour chacune des thématiques, ainsi que de dessiner la Ville de demain. En complément de ces stations, des affiches ont été disposées pour présenter la démarche de consultation citoyenne. Enfin, une table était réservée à la participation des jeunes, alors qu'ils étaient invités à indiquer les diverses activités sportives et de loisirs qu'ils aiment pratiquer en plus de dessiner leurs idées pour une ville idéale.

THÉMATIQUE 1 : ENVIRONNEMENT NATUREL

Comment la Ville pourrait-elle mieux protéger les milieux naturels ?



18

Acquisition et mise en valeur par la Ville de milieux naturels (abord des plans d'eau, milieux humides ou forêt)



18

Protection accrue du couvert forestier et incitatifs à la plantation d'arbres



7

Création de corridors écologiques pour assurer la connectivité entre les milieux naturels



6

Diminution des espaces gazonnés et maintien d'espaces naturels



6

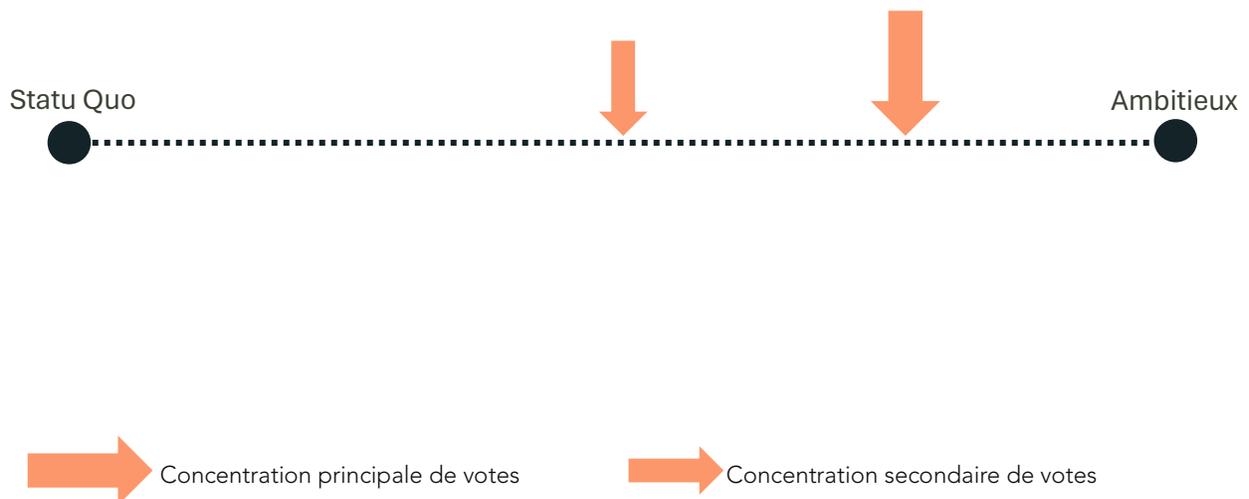
Outils de communication pour informer la population sur les bonnes pratiques



5

Végétalisation encouragée dans les rives et bandes riveraines

Jusqu'à où devrait aller la Ville en matière de protection de l'environnement et de transition écologique ?



Commentaires généraux

Encadrement réglementaire et processus

- Faire respecter la réglementation de façon plus stricte.
- Permettre les potagers en façade.
- Faire davantage de suivis relatifs au remplacement d'arbres abattus.
- Bonifier la réglementation afin d'assurer une meilleure protection des milieux naturels.
- Interdire la construction de nouvelles routes.
- Appliquer les PIIA sur tous les cours d'eau et les lacs.
- Augmenter la superficie minimale des terrains à développer dans les milieux forestiers (minimum 4 acres).
- Exiger que 90 % de la superficie des lots soit préservé à l'état naturel.
- Autoriser les toilettes à compost.
- Protéger le ciel étoilé.
- Diminuer la densité d'occupation des sols.

Mesure de verdissement

- Reboiser le territoire.
- Préserver les arbres matures en façade des maisons.
- Permettre les coupes de jardinage pour embellir la forêt.
- Conserver les espaces verts dans les périmètres d'urbanisation.
- Préserver les fleurs sauvages en bordure de route.
- Préserver les terrains à l'état naturel le plus possible.
- Favoriser l'aménagement de toitures vertes et de jardins.
- Assurer le reboisement avec une diversité d'essences d'arbres.
- Limiter les zones minéralisées.
- Augmenter le pourcentage d'espaces naturels sur le territoire.
- Favoriser l'aménagement de stationnements écologiques.

Nouveaux développements

- Favoriser le développement de logements abordables.
- Cibler la carboneutralité.
- Mieux encadrer les projets des promoteurs afin de protéger les milieux naturels.

THÉMATIQUE 2 : MOBILITÉ

Quelles bonnes pratiques en matière de mobilité durable devraient être prioritaires par la Ville ?



16

Amélioration du réseau de transport collectif et implantation de navettes entre les générateurs de déplacement



12

Aménagement d'un réseau cyclable entre les quartiers



9

Piétonnisation de rues commerciales en saison estivale



9

Apaisement de la circulation (ex : sécurisation des traverses piétonnes)



6

Création d'un service de vélopartage ou d'autopartage



2

Ajout de bornes de recharge électrique publiques

Jusqu'à où devrait aller la Ville afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle ?

Statu Quo



Ambitieux



Concentration principale de votes

Commentaires généraux

Transport collectif

Ajouter des trajets d'autobus ou des navettes pour se rendre au domaine Saint-Bernard, surtout les fins de semaine.

Ajouter des navettes dans le secteur du Village et de la station.

Prévoir des corridors exclusifs au transport en commun.

Bonifier le service de navettes.

Rendre le service de navettes payant pour les touristes.

Développer une offre de transport collectif sur la montée Ryan.

Mobilité active

Aménager des traverses piétonnes sécuritaires sur la route 117.

Sécuriser et faciliter les déplacements piétons sur la rue Labelle, notamment en aménageant des traverses piétonnes et des trottoirs, puis en ajoutant des panneaux arrêts.

Aménager des aires de stationnement sécuritaires pour vélos.

Aménager des pistes cyclables sécuritaires.

Ajouter des pistes cyclables dans et vers le centre-ville.

Aménager des voies partagées.

Piétonniser certaines voies du centre-ville lors de la saison estivale.

Ajouter une piste cyclable sur la rue Émond.

Implanter des bornes de recharge pour vélos électriques.

Ajouter une piste cyclable sur la rue Labelle, allant du golf jusqu'à la montée Ryan.

Assurer une saine cohabitation entre les terrasses commerciales et les pistes cyclables.

Aménager une piste cyclable qui permet de relier le secteur du Village au secteur du centre-ville.

Implanter un système de vélo-partage.

Asphalter l'accotement de la route 117 pour les déplacements actifs.

Gestion des stationnements

Aménager des stationnements publics sur la route 117 avec un service de navettes.

Aménager des stationnements incitatifs pour accéder à la montagne.

Prévoir des espaces de stationnements gratuits pour les résidents, à proximité de la station Mont Tremblant.

Circulation automobile

Implanter un service d'auto-partage.

Favoriser l'implantation d'un service de taxis.

THÉMATIQUE 3 : MILIEU DE VIE

Quelles bonnes pratiques d'habitation devraient être prioritaires par la Ville ?



16

Diversification des logements pour tous les types de ménages et inclusion de logements social et abordable



12

Animation du domaine public en incluant différents usages, dont des commerces et services



9

Intégration douce des hauteurs



9

Diversité des formes construites et de l'architecture des bâtiments



6

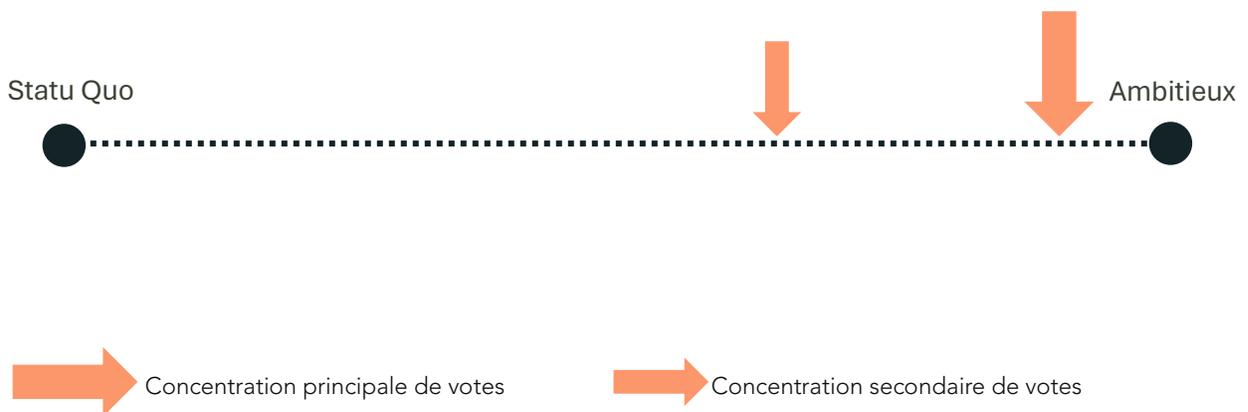
Gestion responsable de l'eau



2

Diminution de l'impact du stationnement sur le milieu

Pour répondre à la demande en logements et assurer l'abordabilité, jusqu'où devrait aller la Ville pour assurer l'ajout de logement sur le territoire ?



Commentaires généraux

Processus, suivi et encadrement

- Simplifier le processus d'octroi de permis.
 - Consulter la population relativement à l'approbation de projets de développement structurants.
 - Créer un outil cartographique accessible aux citoyens qui permet plus facilement de prendre connaissance des normes applicables.
 - Arrêter de permettre des dérogations aux règlements d'urbanisme.
 - Assouplir les dispositions relatives aux bâtiments accessoires.
 - Assurer davantage de suivi pour l'hébergement touristique illégal.
 - Créer une banque pour la recherche de logements.
 - Participer à la fiducie d'habitation de la MRC.
-

Ajout de logement

- Densifier les milieux de vie et être plus flexibles sur les densités autorisées.
 - Permettre la construction sur de petits terrains.
 - Permettre la construction de mini maisons.
 - Assouplir les normes relatives aux logements accessoires.
-

Logement abordable

- Démontrer un leadership en matière de logements abordables.
 - Assurer l'aménagement de logements abordables.
 - Porter une réflexion concernant les endroits propices au développement de logements abordables.
 - Répartir les logements abordables sur le territoire, tout en les planifiant à proximité des services.
-

Projet de développement

- Développer les secteurs à proximité de l'offre de transport en commun.
 - Autoriser seulement les projets résidentiels qui répondent aux besoins de la population (logements abordables, logements de plus petite taille).
 - Prévoir des espaces verts et de détente lors de la construction de nouveaux projets résidentiels.
 - Prévoir le développement dans les secteurs urbains, notamment au centre-ville, afin de limiter le développement autour des lacs et dans les milieux naturels.
 - Favoriser la création de coopératives d'habitation.
-

Avoir une réflexion à l'égard des bonnes pratiques qui sont en place dans d'autres villes touristiques.

Participer à la fiducie d'habitation de la MRC.

**Location à
court terme et
villégiature**

Autoriser les résidences de tourisme de type Airbnb pour les résidences principales.

Limiter la location à court terme.

Mettre un frein et mieux contrôler le développement de la villégiature.

THÉMATIQUE 4 : IDENTITÉ ET PATRIMOINE

Quelle architecture est la plus représentative de Mont-Tremblant ?



14

Rue Saint-Jovite



12

Secteur du Village



9

Secteur Beattie-des-Pins



8

Station de ski Mont Tremblant



5

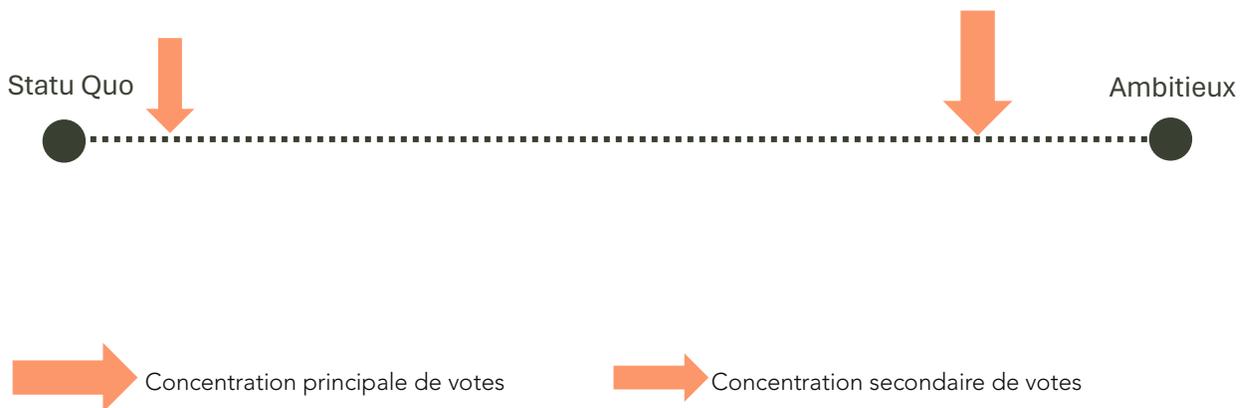
Secteur de villégiature



2

Banlieue d'après-guerre

Jusqu'où devrait aller la Ville pour assurer le respect de l'identité et du patrimoine de Mont-Tremblant, sachant que cela pourrait freiner le développement et affecter l'abordabilité ?



Commentaires généraux

Verdissement et milieu naturel

Exiger le reboisement lorsqu'il y a abattage d'arbres dans le cas d'un nouveau projet de construction.

Identité de Mont-Tremblant reposant sur la nature.

Préserver le corridor vert et le paysage de la montée Ryan (pas de panneaux publicitaires, fils électriques, etc.).

Favoriser la plantation d'arbres dans les cours avant des commerces.

Prévoir des zones tampons dans certaines zones entre les usages résidentiels et commerciaux.

Règlementation

Appliquer un PIIA à l'ensemble du territoire.

Limiter les possibilités de déboisement par le biais de dispositions réglementaires.

Bonifier l'encadrement des projets intégrés.

Bonifier les processus de suivi.

Gabarit de bâtiment

Permettre les constructions en hauteur dans le centre-ville.

Autoriser jusqu'à 3 étages pour les nouvelles constructions.

Être flexible à l'égard des hauteurs autorisées, à condition que le projet présente une architecture soignée et harmonieuse avec le milieu.

Assurer une intégration harmonieuse des gabarits des nouveaux projets, en fonction du milieu d'implantation.

Mettre en place des dispositions qui assure le respect du voisinage.

Identité et caractéristique architecturale

Favoriser une architecture cohérente avec l'architecture classique du Québec.

Préserver le cachet actuel de la rue Saint-Jovite.

Préserver le style architectural de la station Mont Tremblant.

Éviter la répétition de modèles architecturaux, tout en assurant un cadre bâti harmonieux.

Préserver le cachet patrimonial des différents secteurs.

Effectuer un inventaire patrimonial et une caractérisation architecturale des bâtiments d'intérêt.

Assurer une variété sur le plan architectural lors de projets résidentiels d'envergure.

Préserver le caractère patrimonial (ne pas faire que du moderne).

Assurer une saine intégration architecturale des nouveaux projets.

THÉMATIQUE 5 : TOURISME

Quels éléments sont les plus importants à contrôler lors de la construction de résidences de tourisme ou de complexes récréotouristiques ?



19

Limitation du déboisement



18

Préservation du relief naturel dans les secteurs marqués par des pentes et dénivelés



14

Préservation de vues sur le paysage



9

Gestion de l'eau écologique



4

Limitation de l'impact du stationnement



2

Réduction de la taille des terrains autorisée

Jusqu'où devrait aller la Ville afin de modifier les pratiques de développement du tourisme et de la villégiature ?

Statu Quo



Ambitieux



Concentration principale de votes

Commentaires généraux

Infrastructure et équipement

Bonifier l'offre de sentiers et le réseau cyclable.
Autoriser les animaux dans les sentiers et bien identifier les autorisations.
Prévoir un parc gratuit pour les véhicules récréatifs.

Location à court terme et résidence de tourisme

Permettre davantage les résidences de tourisme de type Airbnb, notamment lorsque les propriétaires partent en voyage.
Encadrer la location des résidences de tourisme de type Airbnb en limitant les secteurs où c'est autorisé ou en prévoyant un nombre de jours maximum.
Permettre les résidences de tourisme seulement dans les hôtels.

Gray Rocks

Acquérir le terrain de Gray rocks, le reboiser et aménager les accès au lac.
Faire du chalet de Gray Rocks une halte de repos avec petit café et vestiaire.
Conserver la nature sur la montagne Gray Rocks, peu importe le projet qui y sera développé.
Prévoir et développer les sentiers de marche, de ski de fond et de vélo à pneus surdimensionnés à la montagne Gray Rocks.

Offre commerciale complémentaire

Favoriser l'implantation de restaurants diversifiés.
S'assurer d'encourager la préservation des commerces locaux.
Favoriser l'implantation de commerces abordables.
Appuyer les commerçants pour le paiement de leur loyer.

Offre récréotouristique

Offrir davantage d'activités intérieures pour les familles.
Aménager des glissades d'eau intérieures.
Prévoir un espace de tennis intérieur.
Assurer davantage l'accès au domaine Saint-Bernard.
Ne pas aménager de glissades d'eau.
Offrir des spectacles d'humour au centre-ville en été.
Adopter une vision globale quant à la gestion et au développement du tourisme sur le territoire (coordination avec l'offre récréotouristique des villes voisines).

PRIORITÉS

La dernière station de l'atelier des portes ouvertes portait sur les priorités selon la population, et ce pour chacune des thématiques. Ainsi, les personnes participantes étaient invitées à inscrire sur une affiche ce qui était pour eux la priorité en matière d'environnement naturel, de mobilité, de milieux de vie, d'identité et patrimoine, puis finalement en matière de tourisme.



- Appliquer un PIIA pour les lacs et les cours d'eau.
- Protéger les milieux humides et la biodiversité.
- Restreindre la densité des développements sur des terrains boisés ou naturels.
- Limiter les coupes d'arbres.
- Interdire les développements immobiliers sauvages.
- Préserver les boisés.
- Préserver les espaces naturels.
- Protéger les lacs et les cours d'eau.
- Limiter les densités.
- Assurer la préservation des arbres matures sur les terrains privés.
- Préserver les paysages naturels.
- Limiter la hauteur des bâtiments à deux étages.
- Permettre plus de flexibilité à l'égard des projets résidentiels, notamment lorsqu'il y a présence de milieux humides.
- Faciliter l'accès aux plans d'eau.
- Favoriser le reboisement.



- Développer le réseau de pistes cyclables.
- Offrir un service de taxis.
- Aménager une piste cyclable sur la rue Labelle et la rue Saint-Jovite.
- Élaborer un plan directeur de mobilité.



- Conserver et améliorer les accès à l'eau.
- Exiger des mesures d'atténuation du bruit dans les quartiers résidentiels (bruit lié à la circulation).
- Développer l'offre de logements abordables, accessibles aux travailleurs.
- Aménager des terrains de tennis intérieurs.



- Assouplir les dispositions relatives aux résidences de tourisme de type Airbnb afin de rendre Mont-Tremblant plus accessible pour les familles de classe moyenne.
- Aménager des terrains de tennis intérieurs.
- Développer l'offre récréotouristique intérieure.
- Mieux informer les touristes sur les services et commerces offerts sur le territoire.



- Développer une signature Tremblant qui respecte le cachet campagnard et montagnard.

5. QUESTIONNAIRE



Date

Du 1^{er} au 17 mars 2024



Participation

418 personnes
ayant répondu

OBJECTIFS

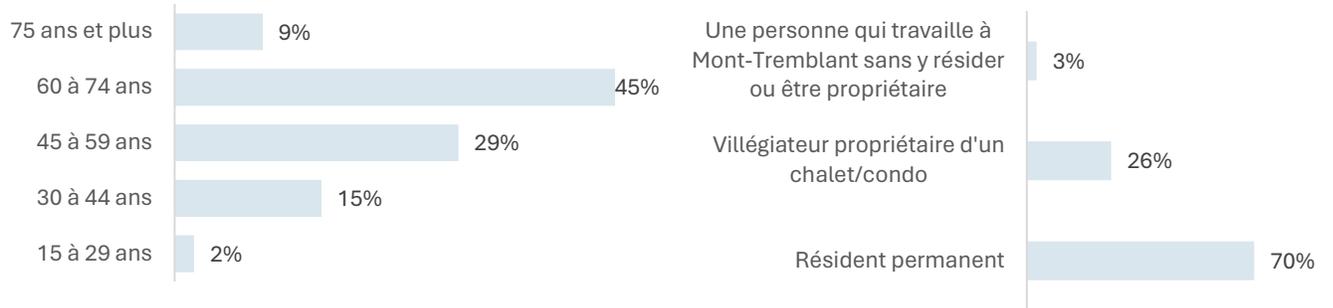
- Sonder une portion importante de la population sur diverses thématiques, dont le tourisme, l'environnement, la mobilité, le patrimoine et l'habitation.
- Offrir une occasion de participation citoyenne facilement accessible au plus grand nombre.

DÉROULEMENT

Le questionnaire en ligne a été l'occasion pour la population de se prononcer à l'égard de l'avenir souhaité pour la Ville de Mont-Tremblant. Composé de 14 questions, il visait à aborder 5 grandes thématiques, soit :

- ▽ L'environnement naturel
- ▽ L'habitation
- ▽ La mobilité
- ▽ Le patrimoine et l'identité
- ▽ Le tourisme

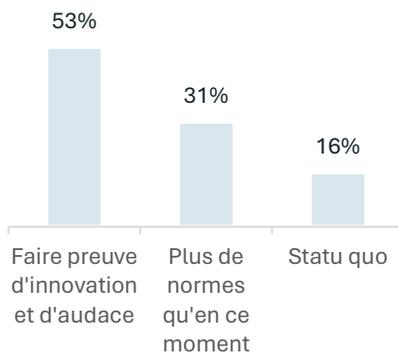
PROFIL DES PERSONNES AYANT RÉPONDU



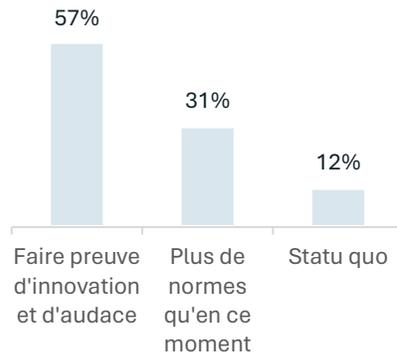
RÉSULTATS

Jusqu'où devrait aller la Ville...

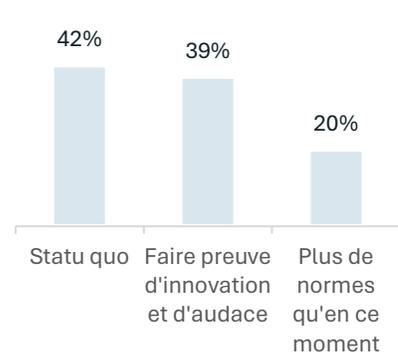
En matière de protection de l'environnement ?



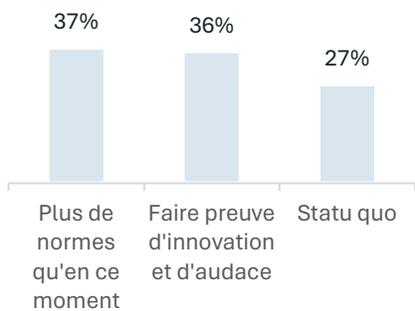
Pour assurer l'ajout de logement sur le territoire afin de répondre à la demande en logements et assurer l'abordabilité ?



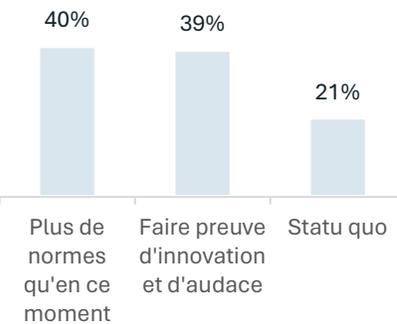
Afin de limiter l'utilisation de la voiture ?



Pour assurer le respect de l'identité et du patrimoine de Mont-Tremblant, sachant que cela pourrait freiner le développement et affecter l'abordabilité ?

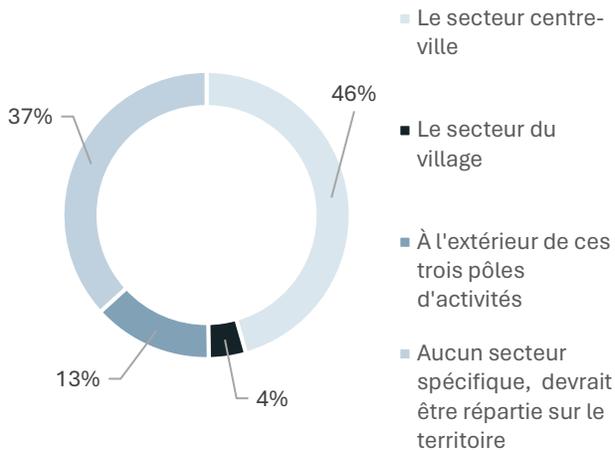


Afin de modifier les pratiques de développement du tourisme et de la villégiature ?

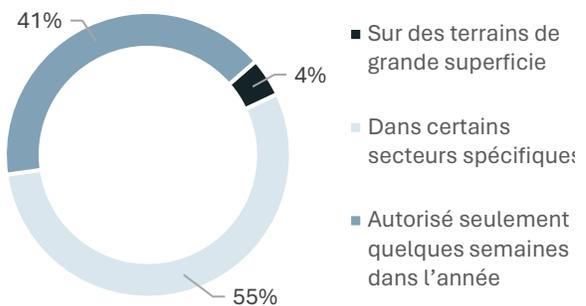


MILIEUX DE VIE

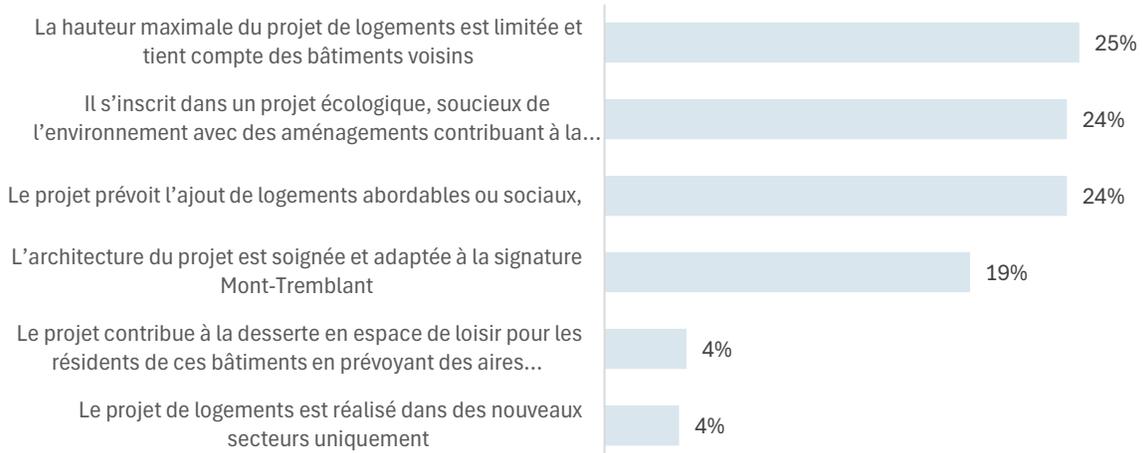
Considérant la croissance de la population et les projections pour 2041, quels secteurs devraient être priorités pour accueillir de nouveaux logements ?



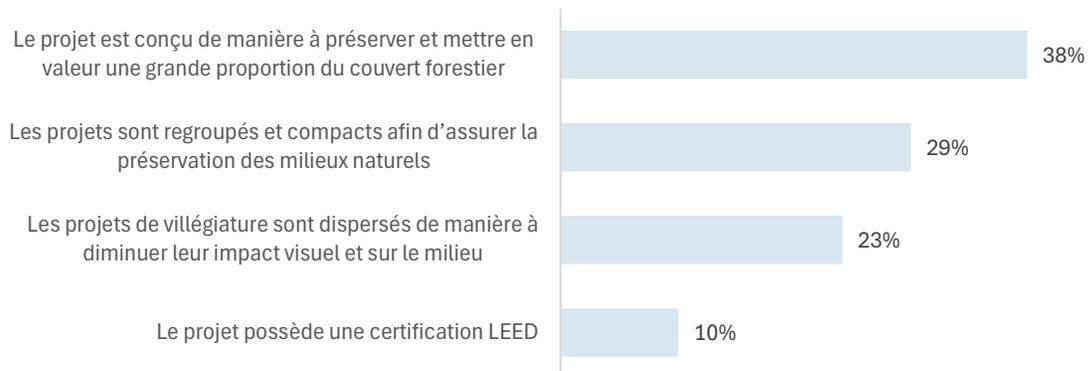
Sous quelles conditions la location à court terme devrait être permise sur le territoire ?



Sous quelles conditions un projet d'ajout de logement serait-il acceptable à l'intérieur des pôles d'activités (périmètres d'urbanisation) ?

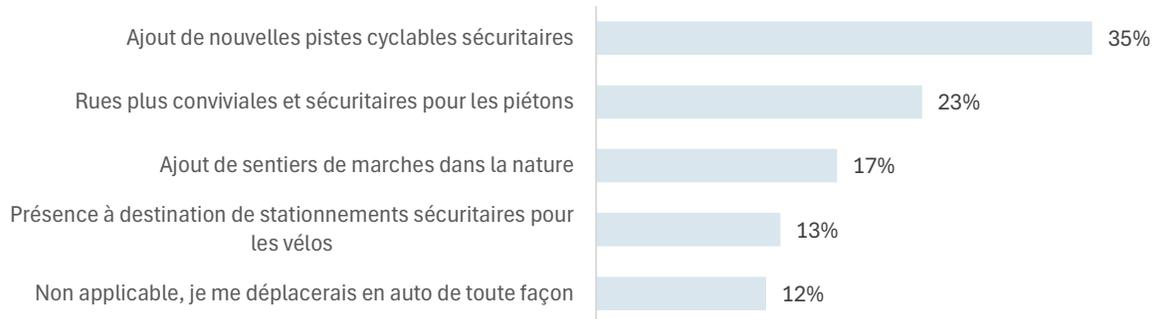


Quelles sont les conditions qui devraient guider la planification des projets de villégiature à l'extérieur des pôles d'activités (périmètres d'urbanisation) ?

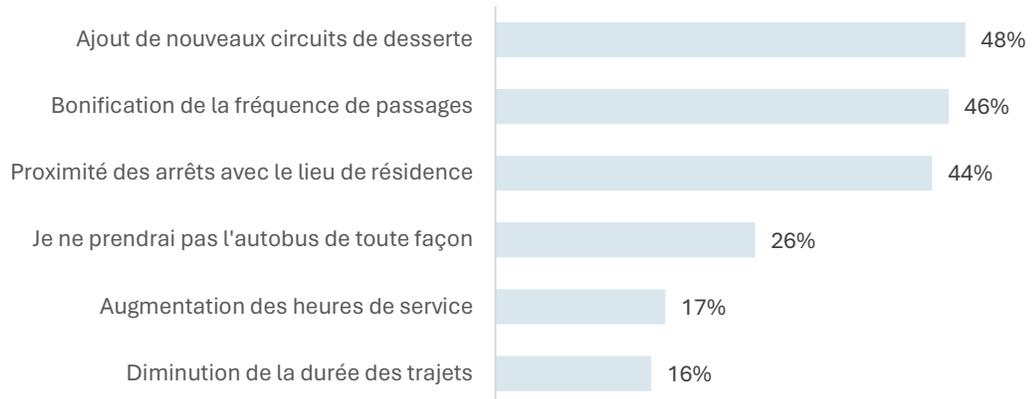


MOBILITÉ

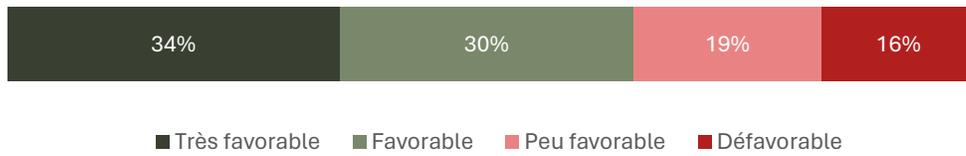
Qu'est-ce qui ferait en sorte que vous vous déplaçiez plus à pied ou à vélo pour vous rendre ?



Quelles conditions permettraient d'utiliser le transport en commun pour vos déplacements quotidiens ?

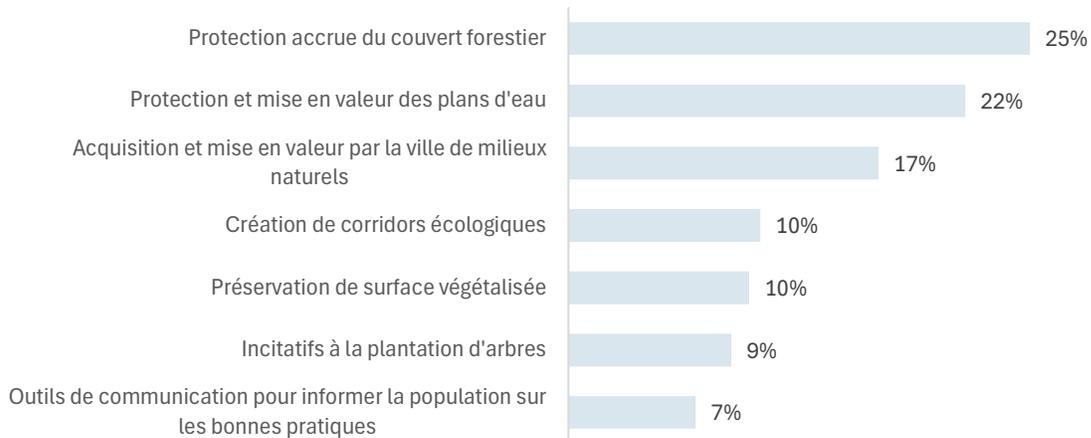


Seriez-vous favorable à retirer des espaces pour le stationnement ou la circulation automobile pour l'aménagement de pistes cyclables sur certaines voies ?



ENVIRONNEMENT NATUREL

Quelles devraient-êre les priorités en matière d'environnement naturel ?

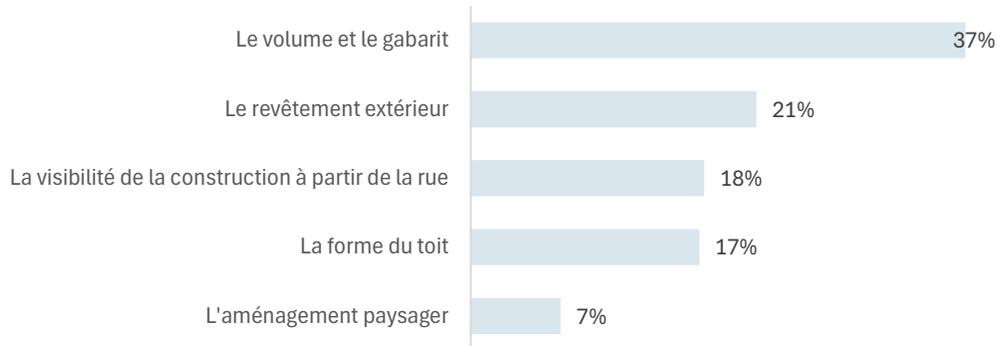


Êtes-vous favorable à l'adoption de dispositions réglementaires visant les terrains privés, si celles-ci contribuent à la protection de l'environnement ?



IDENTITÉ ET PATRIMOINE

Quel élément est prioritaire afin d'assurer une bonne intégration architecturale des constructions ?

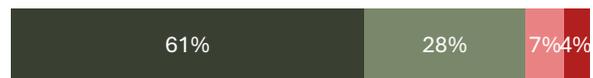


Seriez-vous favorable à une bonification des dispositions règlementaires si celles-ci permettaient d'assurer une meilleure intégration architecturale des constructions ?



■ Très favorable
■ Favorable
■ Peu favorable

Seriez-vous favorable au refus par la Ville des projets qui ne sont pas jugés comme étant exemplaires sur le plan architectural et environnemental ?



■ Très favorable
■ Favorable
■ Peu favorable

TOURISME

Seriez-vous favorable à l'utilisation de fonds publics de la Ville pour l'aménagement de stationnements incitatifs permettant la diminution du nombre de déplacements liés au tourisme sur le territoire ?

